

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre 2024, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	18
Présents :	13
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU, Philippe DUFOUR, Isabelle TARNAUD, Jessy VERESSE.

Absents excusés :

Laure CORGNE, procuration à Christophe MATTANA,
Stéphanie DENIS, procuration à Gérard GASNIER,
Marianne LAVAUD, procuration à Jany-Claude SOLIS,
Patricia VIGNALS, procuration à Jean-François LEBLANC,
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE.

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h03

Bail commercial salon de coiffure

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite pour la location du salon de coiffure. La personne intéressée habite Chateauponsac et exerce aujourd'hui en tant que coiffeuse à domicile. Elle désire ouvrir son propre salon. Après avoir visité notre local, elle nous en demande la mise à disposition à compter du 1er janvier 2025, afin de commencer des travaux pour permettre l'ouverture courant février 2025.

Pour mémoire, la dernière locataire payait un loyer de 288 € TTC/mois en avril 2022.

Madame Le Maire propose :

- une augmentation de 5% soit un loyer mensuel de 305€ TTC/ mois et un bail d'une durée de 3 ans avec reconduction tacite,
- un dégrèvement de 3 mois de loyer pour compenser le coût des travaux nécessaires avant l'ouverture car ces travaux seront réalisés par l'intéressée.

Nouvelle locataire :

- Dénomination sociale : JAMOIS JULIETTE
- Numéro d'identification : SIRET 800 668 741 00054

Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20241212-2024-65-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

- Adresse du siège : 13 Rue Voltaire 87100 Limoges
- Gérante : Madame JAMOIS Juliette
- Résidente : Le Puy Joly 87290 Chateauponsac

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29,

Vu Le Code de Commerce, et notamment ses articles L.145-1 et suivants,

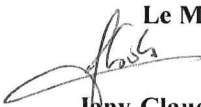
Considérant que la commune de Saint-Jouvent est propriétaire de ce local commercial qui, du fait de sa vacance depuis 2022, constitue à la fois un manque à gagner pour la commune (pas de recette) et des risques de dépenses (car une friche risque de se détériorer),

Considérant que la commune de Saint-Jouvent ne dispose plus de salon de coiffure sur son territoire et que la réouverture de ce salon apporterait une réelle plus-value en matière de service à nos habitants,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Madame Le Maire à signer le bail commercial du local situé 6, rue de l'Ancienne Poste 87510 SAINT-JOUVENT avec Madame JAMOIS Juliette,
- décide que cette occupation sera consentie moyennant un loyer annuel de TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS (3 660 €€ TTC), soit TROIS CENT CINQ EUROS (305 € TTC.) mensuel. Le preneur prend à sa charge toutes les charges liées à l'occupation (électricité, eau, redevance ordures ménagères) ainsi que les impôts y afférents,
- accepte l'octroi de trois mois d'occupation à titre gracieux à compter du 1er janvier 2025 en compensation des travaux réalisés par la demandeuse,
- précise que la recette en résultant sera imputée au chapitre 75 (autres produits de gestion courante), article 752 (revenus des immeubles) du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 18/12/2024


Le Maire
Jany-Claude SOLIS



Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20241212-2024-65-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024